**CHŒURS DE CARCASSONNE – ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JANVIER 2019**

**COMPTE RENDU DETAILLE**

Présents : Michèle Caravaca, Claire Taudou, Odile Giraudon, Michèle et Georges Deit, Martine Jaumes et Claude Pingouroux, Jean Sanègre, Annie Clave, Marguerite Bosc, Marie Hébrard, Marie-Claude Slawig, Suzanne Carretier, Marie-Josée Zwicker, Isabelle Kayser, Alain Raynal, Jean Lapeyre, Sonia Fontaine, Marie-Christine Andrieu, Alain Rivière, Mimi Miquel, Marie-Dominique Brunon, Conny Boom, Josette Guezennec.

Des pouvoirs ont été donnés :

Philippe Calvayrac à Alain Rivière

Fabienne Calvayrac à Colette Denat

Barbara Orta à Jean-Marc Miquel

Karine Gélis et Philippe Aplogan à Alain Rivière

Gisèle Flamenc à Marie-Dominique

Denise Carles à Conny Boom

Isabelle Wathelet à Alain Rivière.

(Partis aux vœux de la Mairie de Carcassonne) Gisèle s’est excusée et Jacques Miquel nous rejoindra plus tard. Compte tenu du décès de son père, Philippe Calvayrac et Fabienne ne peuvent aussi être présents.

Le quorum étant atteint, l’assemblée générale peut se tenir.

Alain Rivière, président, expose l’ordre du jour qui comporte la modification des statuts de l’association (dénomination et adresse siège social), les bilans financiers, le montant de la cotisation, le bilan des actions passées et les projets pour l’année.

**1 –** l’association déposée en Préfecture est dénommée « Chœurs de Carcassonne et du Festival » et son siège est au théâtre municipal Jean Alary. Il est proposé de changer la dénomination en « Chœurs de Carcassonne » et de fixer le siège social à la Maison des Associations, lieu de nos répétitions.

***Changements soumis aux votes : adoptés à l’unanimité.***

**2 –** l’aspect financier de l’association est précaire, notre marge de manœuvre limitée, il n’y a plus de réserves en fin d’année. Cette situation peut s’expliquer par plusieurs causes : il y a eu peu de concerts rémunérés par rapport aux autres années, ceux qui l’ont été (notamment Toulouse et Mazère) ont généré des frais de transport en bus qui n’ont pas été couverts intégralement par les rétributions des choristes ; pour le concert du Gloria, une aide financière aurait pu être préférée à l’offre gratuite des repas par la Mairie et des frais de fonctionnement auraient pu être réclamés.

Une demande de subvention exceptionnelle sollicitée à l’automne n’a pas aboutie.

Il faut trouver de nouvelles ressources. Une discussion s’engage : augmentation de la cotisation, recherche de sponsoring (banques) prestations payantes (au moins 700 euros à demander) subventions (réserve parlementaire) autres administrations…

**3 –** Parmi les projets 2019, il aborde une proposition concernant « les Voix Cosaques » : les Chœurs assureraient la 1ère partie d’un concert (35 minutes). Les Chœurs auraient à trouver l’église, à faire la promotion du concert et en assurer la pré-vente des billets. La place du concert serait de 18 euros et 3 euros seraient restitués aux Chœurs sur chaque place vendue.

La date du concert est fixée au 17 mai prochain.

Le Président conclue son exposé en remerciant choristes présents et membres du Bureau pour le travail accompli.

Marie-Josée Zwicker, trésorière présente les bilans financiers.

Au 1er novembre 2018 le solde est de 2.200,85 euros, après paiement des dernières factures et notamment le transport en bus, le budget de fonctionnement présente un déficit de 1.900 euros à la fin 2018. (il a même été nécessaire de puiser dans le compte épargne). Les cotisations tardent à rentrer, certaines ont été payées aujourd’hui, mais il est nécessaire de réfléchir à de nouvelles rentrées financières ou des économies à faire (limiter répétitions supplémentaires du jeudi par exemple ?) Marguerite demande des précisions sur le chapitre dépenses pour partitions et le président lui répond que pour des raisons de simplification, le coût de revente des partitions aux choristes est arrondi au chiffre inférieur, justifiant la différence de prix entre la dépense et la recette.

Le budget prévisionnel pour l’année 2019 est établi pour un montant de 9000 euros.

***Le Président soumet aux votes le bilan 2018 et le bilan prévisionnel 2019 qui sont adoptés à l’unanimité.***

La parole est ensuite donnée à Colette Denat, qui, en l’absence de Gisèle Flamenc et de Philippe Calvayrac (secrétaire et secrétaire-adjoint), donne lecture du rapport d’activités de l’année 2018 :

3 décembre 2017 : messe de Sainte-Cécile à l’église Saint-Jacques/le Viguier suivie du repas partagé avec les musiciens de l’Harmonie Municipale à l’Oliveraie

17 décembre 2017 : concert Aria Pirineus à Villefranche de Lauragais avec Michel Fenasse-Amat sous la direction de Pierre Scillag

Dimanche 18 mars 2018 : concert à Fleury d’Aude dans le cadre de RETINA

Samedi 7 avril : concert à Conques s/Orbiel avec l’Harmonie Municipale

Jeudi 21 juin : concert pour la fête de la Musique annulé par la Mairie (travaux à faire sur la façade dégradée de l’Hôtel de Rolland)

Lundi 2 juillet : concert à l’église Saint-Vincent dans le cadre du Festival Off (Gloria de Vivaldi) avec l’Harmonie Municipale

Vendredi 20 juillet : concert sur la place de Fleury avec l’Harmonie Municipale

Samedi 15 septembre : concert pour les Journées du Patrimoine avec l’Harmonie Municipale dans la cour de l’Hôtel de Rolland

Vendredi 9 novembre : concert annulé (centenaire de la fin de la 1ère guerre mondiale) par Michel Fenasse-Amat

Vendredi 30 novembre : concert Aria Pirineus à Toulouse, auditorium Saint-Pierre des Cuisines, sous la direction de Pierre Scillag avec Michel Fenasse-Amat.

Dimanche 2 décembre : messe de la Sainte-Cécile à l’église de Saint-Jacques/Le Viguier suivie du repas partagé avec les musiciens de l’Harmonie Municipale à l’Oliveraie.

Dimanche 16 décembre : Festival de Noël à Mazères

***Soumis aux votes par le Président, le rapport d’activités est adopté à l’unanimité.***

Jean-Marc Miquel rejoint l’assemblée.

Le président expose ensuite des propositions reçues de choristes : Barbara propose que les Chœurs s’inscrivent à la Confédération des Sociétés Musicales de France ; coût de l’inscription 150 euros par an.

Jean-Marc précise que cette organisation attribue des médailles, organise des concours sur le plan national qui se tiennent un peu partout sur le territoire national. Conséquences : des déplacements à envisager avec des coûts à prévoir mais subventions exceptionnelles peuvent être sollicitées. Nécessité d’un vrai engagement des choristes pour mener ce projet jusqu’au bout.

Parmi les projets à venir, Jean-Marc évoque la reprise de l’étude du Requiem de Fauré, d’Octobre Rouge, de Vierge Marie de Lopez, du Caccini à 4 voix.

Il souhaite aborder l’étude de » Bohémian Rapsody »1 jeudi par mois avec la chorale d’Arzens, la répétition se ferait une fois à Carcassonne, une fois à Arzens ; « Show must go on» de Queen aussi pour une présentation au public le 21 juin pour la fête de la musique.

Il envisage aussi l’étude du chœur des Pèlerins de Wagner.

Si nous étions sollicités à nouveau par Michel Fenasse-Amat, nous consacrerions une ou deux répétitions aux chants Pyrénéens.

La participation au Festival de Noël de Mazères n’est pas systématique chaque année, il faut être sollicité par l’organisateur.

Pourquoi ne pas envisager un concert à Conques ou Trèbes pour les sinistrés ?

Pas de projet de chants contemporains.

Il évoque le projet de chants cosaques dont a déjà parlé le Président.

Pour conclure, le Président, revenant sur les difficultés financières de l’association, propose d’augmenter la cotisation individuelle des choristes à 60 euros, payable en 2 fois. Cette augmentation prendrait effet à compter du mois de novembre 2019 pour l’année 2020.

***Il soumet le montant de la cotisation à 60 euros : adopté à l’unanimité.***

Le conseil d’administration est démissionnaire. Il est fait appel à candidatures : les membres démissionnaires acceptent de se représenter et Marie Hébrard d’intégrer le conseil d’administration.

La séance est levée et les choristes sont invités à partager un repas tiré du sac.